

Mobilisation générale pour la mixité sociale, contre la ghettoïsation

A l'occasion du Comité interministériel des villes (CIV) qui se tiendra le 6 mars 2015, et suite aux propositions du Mouvement Hlm, la CNL appelle à la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés et des mesures concrètes en faveur de la mixité sociale.

Forte de plus de 4 600 amicales de locataires sur tout le territoire et de près de 700 élus dans les conseils d'administration des organismes Hlm et EPL, la Confédération Nationale du Logement agit au quotidien auprès des habitants.

Nos militants connaissent leurs difficultés et leur sentiment d'abandon car, n'ayons pas peur des mots, les quartiers dits « populaires » ont été délaissés des politiques publiques depuis trop longtemps.

Dans le cadre du CIV et suite aux propositions du Mouvement Hlm, la CNL demande à être pleinement intégrée dans les dispositifs qui seront mis en place et enfin écoutée.

De plus, la CNL dénonce, depuis de nombreuses années, le manque de mixité sociale qui a provoqué une véritable ghettoïsation de certains quartiers.

C'est pourquoi, nous proposons que, dans les NPRU, les plafonds d'attribution soient relevés de 10% à titre expérimental.

Ce n'est que grâce à un travail collectif, prenant en compte l'ensemble des acteurs concernés, que nous pourrions agir, durablement, pour le mieux vivre ensemble.

Pour la CNL, des mesures concrètes peuvent et doivent être mises en place :

- **Augmenter les plafonds d'accès au logement social** pour garantir la mixité sociale et lutter contre la concentration des difficultés dans certains territoires.
- **Construire du logement véritablement social**, exclusion de PLS dans les communes carencées en loi SRU pour répondre aux capacités financières des demandeurs.
- **Accorder des moyens pour garantir la cohésion sociale et la tranquillité publique**, à travers la mise en œuvre d'une véritable gestion urbaine de proximité et la présence renforcée de professionnels d'accompagnement et de prévention sur le terrain.
- **Créer des formations citoyennes** pour promouvoir la démocratie, le lien social, la défense des habitants pour l'accès aux droits et aux services de proximité.
- **Clarifier le rôle des conseils citoyens** pour que chaque acteur puisse y trouver sa place et y contribuer efficacement.
- **Créer un statut de l'élusocial ou élu associatif** pour permettre à chaque citoyen d'exercer pleinement son rôle de représentant des habitants.
- **Accorder des moyens aux associations de proximité** pour qu'elles puissent développer des initiatives sur le terrain.